



Ne touchez pas à nos communes !

**Annulation des schémas départementaux
de coopération intercommunale (SDCI) !**

Abrogation de la réforme territoriale !

**La dette du pays n'est ni celle de la population
ni celle des communes !**



Nous, maires, conseillers généraux et conseillers municipaux, partageons le point de vue de la lettre adressée par Gérard Schivardi pour le retrait des SDCI, l'abrogation de la réforme territoriale et le retour à la libre administration des communes avec les moyens financiers de l'exercer.

Comme au Portugal, où les maires s'opposent à la fusion des communes, ou en Italie où plusieurs milliers de maires ont manifesté contre la disparition de 1 500 communes de moins de 1 000 habitants, de multiples conseils municipaux ont délibéré en France pour rejeter l'intercommunalité forcée que les préfets veulent imposer au nom d'une réforme territoriale repoussée par la grande majorité des communes et de la population.

Nos conseils municipaux refusent la disparition des syndicats de communes qui nous ont permis de financer les écoles (RPI), de gérer l'eau ainsi que de nombreux services à la population.

Nous refusons de nous séparer des fonctionnaires territoriaux : sans eux, le service public ne serait pas assuré.

Nous rejetons les augmentations d'impôts découlant du regroupement des communes à travers lesquels on voudrait faire payer à la population une dette dont ils ne sont pas responsables !

Attachés à la préservation de la commune, socle de la République une, indivisible et laïque et cellule de base de la démocratie, nous rejetons les plans de l'Union européenne qui veulent dissoudre nos communes dans des agglomérations et des métropoles !

Les habitants de nos communes n'ont pas à payer une dette créée et organisée pour servir les spéculateurs. Ils n'en sont pas responsables, n'en déplaie au Premier ministre qui annonce vouloir faire « *prendre aux collectivités territoriales leur part dans les déficits publics* » car il a promis à l'Union européenne et au FMI de tailler 100 milliards dans les dépenses publiques d'ici à 2013 !

Comme conseillers municipaux, comme conseillers généraux, comme maires, « *nous avons été élus dans un cadre qui n'est pas celui qu'on veut nous imposer* ».

Les électeurs ne nous ont pas donné mandat de changer le cadre dans lequel nous avons été élus.

Nous dénonçons aux préfets et aux commissions départementales désignées par lui, véritables comités d'exception, de décider à la place du peuple et de ses représentants élus.

Les préfets vont essayer de s'appuyer sur le consensus qui s'est réalisé au Sénat (*) entre la majorité et l'opposition sur ce qu'ils appellent « *la rationalisation de la carte intercommunale* » et qui est en réalité la disparition de la libre administration des communes

(*) Débat au Sénat portant sur l'élaboration des SDCI, séance du 21 juin 2011 (<http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20110620/colter.html> : M. Didier Guillaume (PS) : « *Je fais partie des parlementaires qui n'ont pas voté la loi, mais qui sont très favorables à ces schémas départementaux de coopération intercommunale* ».

M. Edmond Hervé (PS) : « *En ce qui concerne la coopération intercommunale, nous avons la chance, au Sénat, d'avoir un consensus à ce sujet. Je regrette qu'il n'ait pas porté sur l'ensemble de la loi, mais sur l'intercommunalité au moins, il y a un accord entre nous sur la nécessité de la réussir* ».

Gérard Larcher (UMP) président du Sénat : « *Je crois pouvoir affirmer que, comme nous l'avions constaté dans le cadre de la mission, l'intercommunalité n'a pas donné lieu, lors de la discussion de la réforme de 2010, à des discordances majeures entre nous. Il me semble que chacun était favorable à ce que l'on achève un processus, engagé depuis plusieurs décennies et en tout cas clairement écrit à partir de la loi de 1999, articulé autour de l'idée de communauté* ».

Ils comptent sur les commissions départementales (CDCI) pour mettre en place l'intercommunalité forcée ; comme le préfet de l'Hérault qui, constatant qu'« *il existe des points de convergence entre le gouvernement et l'opposition* » et que « *la partie consacrée à la rationalisation de l'intercommunalité recueille un large consensus* », nomme à la tête de la commission le vice-président du conseil général et député (PS) de l'Hérault « *pour élaborer le schéma qui va simplifier et regrouper les communautés d'agglomération et les communautés de communes avant la fin 2011* » (communiqué disponible sur le site de la préfecture de l'Hérault).

En démocratie, seuls les électeurs ont le droit de défaire ce qu'ils ont fait.

Ils ont raison nos collègues de Moselle qui, après avoir manifesté à la préfecture contre l'intégration forcée de leurs communautés de communes dans Metz Métropole, envisagent maintenant d'aller à Paris pour obtenir que leur choix soit respecté !

Nous avons été élus pour défendre et améliorer les conditions d'existence de la population et non pour lui faire payer la réduction des déficits publics dictée par le FMI et l'Union européenne.

Nous refusons de soumettre la population, qui nous a élus, à la dictature des marchés et de leurs agences de notation.

C'est pourquoi, comme élus, nous décidons de préparer la conférence du 26 novembre 2011, appelée par 160 militants ouvriers qui, refusant « la dictature des déficits publics » disent : « *Il n'est pas possible d'accepter la politique que veut imposer la « troïka » (FMI, BCE, UE).*

Pour aider à la résistance et préparer les combats inévitables à venir, les signataires appellent tous les travailleurs, les démocrates et leurs organisations, à se rassembler au-delà de la diversité de leurs engagements. »

Premiers signataires : Jean Bazelle, maire de Lascelle (15) ; Alain Beaud, maire de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille (30), président de la Communauté de Communes autour d'Anduze (2C2A) ; Gilles Berger, maire délégué de Rignat (01) ; Bernard Goursaud, maire de Brie-sous-Matha (17) ; Didier Fouché, maire de Soulltré (72) ; Jean-Pierre Gaubiac, maire de Moules-et-Baucels (34) ; Aurelie Genolher, maire de Massilargues-Attuech (30) ; Jacques Hoffmann, maire de Gorze (57) ; Daniel Jeannin, maire de Montenois (25) ; Jean-Jacques Karman, conseiller général d'Aubervilliers (93) ; Georges Lemoine, ancien maire de Chartres (de 1977 à 2002) ; Jacky Lüdi, maire de Millery (21) ; Christian Moreau, maire de Dannemoine (89) ; Hervé Pauly, maire de Frontenac (33) ; Jean-Marie Salles, maire d'Alzonne (11), président de la communauté de communes du Cabardès au Canal du midi ; Paul Silici, maire de Saorge (06) ; Francine Schivardi, conseillère générale du canton de Ginestas (11) ; Gérard Schivardi, maire de Mailhac (11) ; Gérard Schoenberg, maire de Vennans (25) ; Christian Sourbès, maire de Lagrange (40) ; Michel Tribes, maire de Montignargues (30) ; André Yon, adjoint au maire de Boissy-Saint-Léger (94).

J'accepte de signer publiquement cette lettre.

Je souhaite être informé(e) de la préparation de cette conférence.

Je souhaite apporter la contribution suivante :

Nom : Prénom :

Mandat électif (commune et code postal) :

Adresse :

E-mail :

Signature :

Pour toute correspondance

Daniel JEANNIN, en mairie, 2 rue Arcey, 25260 Montenois

Gérard SCHIVARDI, en Mairie, 13 rue des Remparts, 11120 Mailhac

Christian SOURBÈS, en mairie, 1155 route Cazaubon, 40240 Lagrange

André YON, en mairie, boulevard Léon Révillon, 94470 Boissy-Saint-Léger